

## Urbain René Pilastre de la Brardière (1752-1830)

De 2010 à 2018 la troupe des Z'Arts Cheffois a offert un spectacle dans les rues de notre village à l'occasion des journées du patrimoine ou à l'automne.

C'est évidemment l'humain qui était mis en valeur par les comédiens qui ont fait revivre, le temps d'une soirée, les gens qui ont vécu à Cheffes.

C'est pour leur rendre hommage qu'Alain Bouligand et André Grazélie ont réuni la documentation et écrit les textes.



*A. Irruty. Coll. Celestin Port. A.D. Angers*

Urbain Pilastre est né dans ce « château » de Soudon appartenant à ses parents. Élu député suppléant du Tiers-Etat aux États Généraux en 1789. Il prête le serment du jeu de paume avec la Constituante. Maire d'Angers de novembre 1791 à septembre 1792, il est élu député à la Convention Nationale. Il fréquente les salons parisiens avec ses amis députés d'Anjou Louis Marie de La Révellière-Lépeaux et Jean-Baptiste Leclerc.

Lors du procès de Louis XVI, redevenu Louis Capet, il vote pour sa détention et son bannissement comme les modérés parmi les conventionnels; peu après, il faudra choisir entre les Girondins et les Jacobins.

Quand Robespierre et Danton ont obtenu l'arrestation des députés Girondins, il proteste et demande à être entendu à la tribune. Il est décrété d'arrestation et se cache comme ébéniste du côté de Pontoise<sup>1</sup>. Revenu à Cheffes, il s'occupera d'agriculture.

Il continuera son activité politique, sous Bonaparte, sous l'Empire et lors de la Restauration.

Il fini ses jours ici, sur sa terre de Soudon, commune de Cheffes, à l'âge de 78 ans.

---

<sup>1</sup> Dès les premiers moments de la Convention, Pilastre et Leclerc, forts et adroits, s'étaient, par une sage prévoyance, exercés au métier de menuisier chez Dumarais, menuisier du jardin des Plantes. Pilastre se fit, sur son passeport, garçon menuisier. Il se sauva, à la faveur de cet déguisement, en travaillant jusqu'au 9 Thermidor, en qualité de simple ouvrier, d'abord à Montmorency, dans la boutique de Me Denis, et ensuite à Saint-Prix, chez un appelé Richard. Cette circonstance prouve qu'indépendamment du résultat politique, l'article de la constitution de l'an III, qui exigeait que l'on sût un métier pour exercer les droits de citoyen, était encore sage à d'autres égards. » . Mémoires de Louis Marie de La Révellière-Lépeaux.